

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/11/2018

Dossier complet le :

27/11/2018

N° d'enregistrement :

2018_3119

1. Intitulé du projet

Modification de la ligne de traitement de surface (rubrique 2565.2) du site NOV (ex-VALLOUREC DRILLING PRODUCTS) d'Aulnoyes- Aymeries (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NOV GRANT PRIDECO FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLOUCHART Romain, Coordinateur HSE

RCS / SIRET

3 3 8 | 9 2 5 | 0 9 2 | 0 0 0 6 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 ^a (ICPE à autorisation)	Modification de la ligne de traitement de surface avec ajout de cuves de traitement et passage du régime de déclaration au régime d'autorisation sous la rubrique 2565.2 de la nomenclature des ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le 28/04/2018, le groupe américain NOV a repris l'exploitation des activités de l'entité VALLOUREC DRILLING PRODUCTS sur la plateforme d'Aulnoye-Aymeries (59). Les activités du site NOV se répartissent dans différents bâtiments géographiquement distincts au sein du complexe industriel VALLOUREC. Le site NOV est soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2560 (travail des métaux) et à déclaration pour les rubriques 2565-2 (traitement de surface), 2561 (trempe, revenu de métaux) et 2563-2 (nettoyage-dégraissage). Les activités sont régies par APC du 02/10/2018.

La ligne de traitement de surface du site a été modifiée pour intégrer une cuve de dégraissage, une cuve d'affinage et deux cuves de rinçage. Ces modifications classent désormais l'activité de traitement de surface à autorisation sous la rubrique 2565-2 (augmentation du volume des cuves de traitement de 1160 litres à 2500 litres).

La ligne de traitement de surface prend place dans un bâtiment existant. L'ajout des cuves n'a pas nécessité de travaux de démolition ni d'extension de bâti.

Suite à un porter à connaissance présentant ces modifications, la DREAL demande au nouvel exploitant de solliciter une demande d'autorisation environnementale.

4.2 Objectifs du projet

Les modifications apportées à la ligne de traitement de surface permettent d'améliorer la tenue de la phosphatation sur les tubes en acier (tools) usinées par NOV.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont consisté en l'ajout de cuves à la chaîne de traitement de surface existante et en la reconstitution des baignoires de traitement de surface.

Préalablement aux travaux, les cuves existantes ont été vidangées. Les eaux de rinçage ont été traitées par l'unité de traitement des eaux attenante au traitement de surface. Les autres baignoires ont été éliminées en tant que déchets.

Les travaux d'extension de la ligne de traitement de surface ont consisté en des opérations mécaniques de tronçonnage, de soudage et d'électricité. Les travaux ont duré 1 mois.

Les nouvelles cuves ont été ajoutées aux extrémités de la ligne existante. Les baignoires ont ensuite été reconstituées selon la nouvelle affectation des cuves.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 4 cuves ajoutées améliorent le traitement de surface existant :

- le dégraissage correspond désormais à la première étape du traitement de surface. Les pièces sont trempées dans le nouveau bain de dégraissage de 670 litres en vue d'éliminer l'huile de coupe résiduelle qui a pu rester sur les pièces après filetage sur les tours à commande numérique.

- les deux cuves de rinçage de 600 litres unitaire permettent d'éliminer les résidus de dégraissant après dégraissage.

- la cuve d'affinage de 670 litres constitue une première attaque chimique sur les pièces par la dépose de sites de germination. Cette étape prépare la surface des pièces afin de garantir une meilleure tenue de la phosphatation.

Les produits mis en œuvre dans les nouvelles cuves sont le Gardoclean S5171 et le Gardobond additive H7375 pour la cuve de dégraissage ainsi que le Gardolene et le Gardobond additive H7132 pour la cuve d'affinage.

L'ensemble de la ligne de traitement de surface est sur rétention. Les effluents aqueux des baignoires de rinçage sont collectés et traités comme auparavant par l'unité de traitement de l'eau, avant de rejoindre la station d'épuration du complexe industriel.

Voir schéma de la ligne de traitement de surface avant et après modifications en Annexe 4 du CERFA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à permis de construire.

En raison du changement de classement ICPE de l'activité de traitement de surface (déclaration --> autorisation), la DREAL demande à NOV de déposer une demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Avant modification, une chaîne de phosphatation constituée de : - 1 cuve de détartrage de 600 litres (ne participe pas au traitement de surface) - 1 cuve de phosphatation de 600 litres - 1 cuve d'huilage de 600 litres (ne participe pas au traitement de surface) - 1 cuve de dégraissage de 560 litres	1160 litres
Après modification, ajout des cuves de traitement au sens de la rubrique 2565 : - 1 cuve de dégraissage de 670 litres - 1 cuve d'affinage de 670 litres	2500 litres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plate-forme industrielle VALLOUREC
62 Rue de Leval
59 620 Aulnoye-Aymeries

Les activités de NOV sont exercées dans plusieurs bâtiments distincts au sein du complexe industriel VALLOUREC.

La ligne de traitement de surface prend place dans le bâtiment en partie ouest du complexe abritant l'unité « soudage ».

Parcelles cadastrales de l'unité "soudage" : AT32 (2465 m²) et AT33 (28806 m²) Aulnoye-Aymeries

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°49'05" E Lat. 50°11'43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Un dossier d'autorisation ICPE incluant une étude d'impact avait été constitué en 2004 par VMO&GF - Usine Drill du Groupe VALLOUREC. VMO&GF regroupaient les entités VOG-FR et VDP-FR.

Les activités étaient régies par un arrêté préfectoral commun en date du 29 janvier 2009 sous le nom de VOG&M. Suite à la scission des entités VOG-FR et VDP-FR, un porter à connaissance a été adressé au Préfet en Avril 2018 pour présenter les installations et activités exploitées par VDP-FR. En Avril 2018, le groupe américain NOV a repris l'exploitation des activités VDP-FR (APC en date du 02/10/2018) dont l'activité de traitement de surface.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment abritant la ligne de traitement de surface est inclus dans une ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant" (cf. carte en annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (consultation du site internet Geoportail - novembre 2018).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Complexe VALLOUREC situé dans le parc naturel régional de l'Avesnois (site internet Geoportail - novembre 2018 - cf. carte en annexe).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le Nord - a été approuvé le 7 juin 2012. La 2ème échéance a été approuvée par le Préfet du Nord le 8 décembre 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site éloigné des sites ou monuments inscrits ou classés et non inclus dans un périmètre de protection des monuments historiques (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ - cf. carte en annexe).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zones à dominante humide référencées sur Geoportail, Carmen et au SDAGE du Bassin Artois-Picardie au droit des terrains du projet (http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/eau-et-biodiversite/zones-humides/). Site situé à environ 100 m des zones humides du SAGE de la Sambre.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Aulnoye-Aymeries soumise au PPRN Inondations prescrit le 04/03/1986 (PPRN 59DDTM19860004 - PER - Aulnoye-Aymeries). Toutefois, les terrains du site NOV ne sont pas en zone inondable d'après le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Sambre (Source : http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI/PPRN-approuves-et-PPR-modifies/Le-Plan-d-Exposition-aux-Risques-Inondation-PERI-de-la-Sambre). Commune non concernée par un PPRT approuvé ou en cours.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le complexe industriel VALLOUREC est recensé sur la base de données BASOL (BASOL n°59.0185), qui précise que le complexe est sous surveillance après diagnostic et qu'il n'y a pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (cf. carte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en annexe).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit répertorié sur le site Carmen de la DREAL des Hauts de France (consultation de novembre 2018).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non inclus dans un périmètre réglementaire Natura 2000 (au titre des Directives Oiseaux et Habitats) et distant d'environ 2,5 km du site Natura 2000 le plus proche FR3100509 "Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre" (cf. carte en annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé répertorié sur le site Carmen de la DREAL des Hauts de France (consultation de novembre 2018).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau potable est fournie par le réseau public d'Aulnoye-Aymeries, exploité par la société « Eau et Force ». Elle est utilisée par NOV à des fins sanitaires (lavabos, douches, WC) et à des fins industrielles pour l'unité de traitement de surface, l'unité de traitement des eaux et, dans une moindre mesure, pour les contrôles non destructifs. NOV précise que la consommation d'eau potable n'a pas évolué depuis la modification de la ligne TS. Elle est de l'ordre de 350 litres/h pour les bains de rinçage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets des effluents de process dans les eaux souterraines et pas de constructions en sous-sol. Les eaux de rinçage du traitement de surface sont prétraitées par une unité de traitement des eaux avant de rejoindre la station d'épuration du complexe industriel VALLOUREC. Unité de traitement des eaux suffisamment dimensionnée pour le traitement des eaux de rinçage issues des deux nouvelles cuves. Les autres effluents aqueux de l'unité de traitement de surface (dégraissage, phosphatation, affinage, détartrage et huilage) sont éliminés en tant que déchets.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet. Réaménagement intérieur des activités ne nécessitant pas de travaux de déblaiement / remblaiement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet. Absence de travaux de déblaiement / remblaiement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation de nouveaux espaces dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NOV distant d'environ 2,5 km du site Natura 2000 le plus proche. Nombreuses infrastructures morcelant le fonctionnement écologique du territoire et séparant de fait le site NOV de la zone Natura 2000. Compte tenu de la position du site NOV, pas d'effets directs attendus sur le site Natura 2000. Rejets aqueux du site NOV traités par la STEP du complexe VALLOUREC avant réinjection dans le circuit d'eaux industrielles du complexe. Volume de rejets supplémentaires générés par la ligne de traitement de surface limité au regard de la baisse globale d'activité du site. Amélioration du système de traitement de la STEP (déphosphatation), impacts positifs indirects attendus sur le milieu récepteur final.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrains du site recensés sur BASOL mais absence de remaniement des terres dans le cadre du projet de modification de la ligne de traitement de surface. Unité soudage incluse dans le périmètre d'inventaire d'une Znieff de type II. Activité de traitement de surface réalisée au sein d'un bâtiment existant. Unités de traitement des rejets aqueux et atmosphériques du traitement de surface suffisamment dimensionnées pour le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet. Pas de consommations ou de création de nouvelles surfaces du fait du projet. Extension de la ligne dans un bâtiment existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la scission des entités VDP-FR et VOG-FR, l'étude de dangers des activités exploitées par VALLOUREC DRILLING PRODUCTS (VDP-FR) a été mise à jour en Février 2018. Il n'a pas été mis en évidence de risques technologiques des sites industriels voisins sur les installations de VDP-FR. Les produits purs du traitement de surface sont stockés sur rétention avec séparation physique des produits incompatibles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du site sont concernés par les risques suivants : - risque de sismicité modéré (niveau 3) - risque faible de retrait-gonflement des argiles Ces risques ont été pris en compte dans l'étude de dangers actualisée du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NOV précise que les nouvelles cuves de dégraissage et d'affinage génèrent peu de rejets atmosphériques. Les rejets atmosphériques du traitement de surface sont traités par un filtre dévésiculateur. Les campagnes de mesure annuelles concluent sur le respect des VLE applicables au site, avant et après modification de la ligne de traitement de surface, à l'exception du paramètre alcalinité OH- sur la campagne de surveillance 2017 (cf. annexe C).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic inchangé du fait du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de modification de la ligne de traitement de surface à l'intérieur d'un bâtiment fermé sans ajout d'équipement, source de bruit, en extérieur. Exploitation de la ligne de traitement de surface à l'intérieur d'un bâtiment fermé. Impact sonore du projet non significatif.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Activité de traitement de surface non odorante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de vibrations engendrées par l'activité de traitement de surface aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'ajout de luminaires ou d'enseignes lumineuses dans le cadre du projet. Ligne de traitement de surface implantée dans un bâtiment fermé avec éclairage intérieur suffisant.</p> <p>Absence d'émissions lumineuses en phase travaux comme en phase d'exploitation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets atmosphériques sur le pourtour des baignoires de l'unité de phosphatation aspirés et traités par un filtre dévésiculeur avant rejet à l'atmosphère. Campagne de surveillance annuelle des paramètres NO₂, SO₂, NH₃, HF, Cr total, CN, Ni, CrVI, acidité et alcalinité.</p> <p>Les nouvelles cuves de dégraissage et d'affinage génèrent peu de rejets atmosphériques d'après NOV. Les produits mis en oeuvre ne sont pas solvantés. Les baignoires sont régulés en température : baignoires de dégraissage (95°C max), affinage (55°C max), phosphatation (95°C max).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux de rinçage pré-traitées par l'unité de traitement des eaux du traitement de surface. Puis rejet au collecteur commun du complexe industriel VALLOUREC avant de rejoindre la STEP. Une partie des eaux traitées de la STEP rejoint le circuit des eaux industrielles du complexe qui fonctionne en circuit fermé pour refroidissement des produits et des outils de production. Le surplus des eaux traitées par la STEP, notamment en cas d'épisode important de pluie, est rejeté au bassin de tampon du complexe de 8000 m³. L'exutoire final de la STEP est si nécessaire La Sambre.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux de rinçage --> unité de traitement des eaux et STEP du complexe. Convention de rejets formalisée entre l'ancien exploitant (VDP) et la STEP. Renégociation en cours avec le nouvel exploitant NOV.</p> <p>Effluents atmosphériques --> filtre dévésiculeur.</p> <p>Autres effluents aqueux lors de la vidange des baignoires de traitement --> élimination en tant que déchets.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets dangereux : boues de phosphatation, mélange eaux + chaux de phosphatation, baignoires de traitement de surface, emballages vides souillés...</p> <p>Déchets non dangereux : emballages cartons, palettes bois, ferraille, ...</p> <p>Élimination suivant les filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Modifications apportées à la ligne de traitement de surface réalisées dans un bâtiment existant au sein du complexe industriel VALLOUREC. Modifications non visibles depuis l'extérieur du complexe. Aucun impact attendu sur le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement aménagement intérieur du bâtiment "Unité Soudage". Aucune modification de l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6 avis de l'autorité environnementale sont recensés pour des projets implantés sur la commune d'Aulnoye-Aymeries :

- Demande d'examen au cas par cas, relative au projet de création d'une unité complémentaire de traitement des eaux de la société Vallourec, ainsi qu'au projet de mise en compatibilité du PLU d'Aulnoye-Aymeries (59) en date du 26/06/16. L'unité de déphosphatation de la STEP du complexe est aujourd'hui opérationnelle. Elle permet de traiter la charge en phosphore des activités du complexe dont celle provenant de l'unité de traitement de surface exploitée par NOV. Effet positif, pas d'incidence négative cumulée.

- Projet ICPE Vallourec Oil & Gas à Aulnoye Aymeries (avis du 05/10/15) pour augmenter ses capacités de test et construire un nouveau complexe comprenant un laboratoire et un centre de recherche. Projet non réalisé.

- Avis de l'Autorité environnementale, émis le 25 avril 2014, relatif à l'ICPE Vallourec Research Center France (VRCF) à Aulnoye-Aymeries. Projet non encore réalisé. Ce projet porte sur l'extension d'un stockage et des utilisations de gaz H2S. Il est précisé que les rejets atmosphériques de ce projet sont extrêmement faibles s'agissant d'expériences faites en laboratoire. Pour ces raisons, il n'est pas retenu d'effets cumulés avec la modification de la ligne TS de NOV.

Les 3 autres avis de l'autorité environnementale sont antérieurs à 2011 et ne sont pas susceptibles de présenter des incidences cumulées avec le projet NOV.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures prises pour limiter les impacts du projet sont rappelées ci-dessous :

- Aspiration et traitement des rejets atmosphériques de la ligne TS par un filtre dévésiculeur
- Traitement des eaux de rinçage de la ligne TS par une unité de traitement des eaux dont l'exutoire est la STEP du complexe industriel VALLOUREC
- Unités de traitement des eaux et des rejets atmosphériques suffisamment dimensionnées pour l'extension de la ligne de traitement de surface
- Produits mis en oeuvre pour le traitement de surface non solvantés
- Cuves de traitement sur rétention et stockage de produits purs pour la constitution des bains sur rétention
- STEP du complexe dotée d'une unité de déphosphatation pour pallier les dépassements en phosphore notamment des effluents en sortie de l'unité de traitement des eaux NOV.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la modification d'une activité existante au sein d'un complexe industriel en activité.

Les impacts du projet sont de même nature que ceux générés par l'activité existante. Les unités de traitement des rejets atmosphériques et aqueux existants sont suffisamment dimensionnées pour traiter les effluents générés par ces modifications. L'augmentation des effluents aqueux et atmosphériques liée au projet est également relative au regard de la baisse globale d'activité du site.

Ce projet n'est ainsi pas de nature à accroître les incidences négatives du site actuel sur la santé et l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - Description de l'activité de traitement de surface et schéma de la ligne avant et après modification Annexe B - Cartographies des zones naturelles, captages AEP, ... recensés à proximité du projet Annexe C - Incidences sur la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

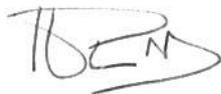


Fait à Aulnoye-Aymeries

le, 22/11/2018

Rouchar Romain

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus